



FILIÈRE Agriculture

Formation par apprentissage

BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE)

La formation :

Le titulaire du BTSA ACSE possède une bonne connaissance de l'environnement économique, social, juridique et fiscal des exploitations agricoles, ainsi que des compétences en comptabilité. Il a également reçu une formation en agronomie et en zootechnie.

Pourquoi ce BTS ?

Polyvalent, il aborde tous les aspects (techniques, économiques et financiers) et prépare à la gestion d'une entreprise agricole.

Centres d'intérêt :

- L'économie-gestion
- L'agriculture et l'agroécologie
- Les relations humaines, le conseil, la communication
- La conception, l'évaluation et le pilotage stratégique d'une entreprise et/ou d'un projet agricole

DURÉE : 2 ans | NIVEAU 5 | Formation en présentiel

BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE)

Pour qui est cette formation ?

Être titulaire d'un diplôme ou titre RNCP de niveau 4.
Âge minimum requis 15 ans révolus jusqu'à 29 ans.
Avoir signé un contrat d'apprentissage.



Objectifs :

À l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :

Capacités générales :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde / Communiquer dans une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se socialiser
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données
- Capacités professionnelles :
- Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole
- Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
- Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité
- Conduire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité
- Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle



Le contenu :

Domaines professionnels :

- Comptabilité
- Gestion
- Droit
- Fiscalité
- Politique et marchés agricoles
- Connaissances des territoires
- Techniques agricoles
- Agronomie
- Ecologie

• Approche Stratégique et étude de projets

Domaines généraux :

- ESC
- Français
- Économie
- Histoire-géographie
- EPS
- Anglais
- Mathématiques
- Informatique



Envie de voyager et de découvrir d'autres cultures ?

Mobilité individuelle : stages individuels à l'international (dispositif ERASMUS ou autre)

Ouverture de la session de formation sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits



Modalités pédagogiques et d'alternance :

42 semaines en centre (soit 1470h)
62 semaines en entreprise (soit 1820h)
dont 10 semaines de congés payés pour les 2 années



Evaluation et validation du diplôme :

Ce diplôme est délivré par le ministère de l'Agriculture, obtenu pour 50% en contrôle continu et pour 50% en épreuves terminales. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.



Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation et tests de positionnement.



Et après ?

MÉTIERS VISÉS :

Chef d'exploitation agricole, gérant, chef de culture ou responsable d'élevage, responsable d'atelier de production, conseiller de gestion d'entreprise agricole, technicien-conseil ou d'agriculture, technico-commercial, technicien d'expérimentation, chargé de projet agricole, animateur local, contrôleur (qualité, aides, performance)...

Pour le titulaire du diplôme, l'installation agricole demeure l'orientation professionnelle la plus importante, parfois précédée d'une période de salariat dans une entreprise agricole ou dans les services à l'agriculture.

POURSUITE D'ÉTUDES :

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois, il est possible de poursuivre en licences professionnelles, en certificats de spécialisation ou en écoles d'ingénieur (concours ou dossiers) dans les domaines tels que le conseil, le management des entreprises agricoles.



Tarif et financement :

Rémunération par l'entreprise suivant l'âge de l'apprenti et l'année de formation et éventuellement selon la convention collective de l'employeur. Formation financée par les OPCO.

55%

TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS EN
2022

91%

TAUX D'INSERTION EN
2022

60%

TAUX
D'APPRÉCIATION EN
2022